Bienvenue sur e-Licence || site de consultation des licences et permis d'affaire de la Côte d'Ivoire

Société de gestion de patrimoine

Société de gestion de patrimoine

Structure

Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA)

Autorité émettrice

Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA)

Ministère

Conseil des Ministres de l'UMOA

Nature de la licence

Agrément

Contact de l'autorité de émettrice

Situation géographique Avenue Joseph ANOMA 01 BPM 1878 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire

Tél.Fixe +225 27 20 33 23 04 +225 27 20 31 56 20 +225 27 20 21 57 42 **Adresse Mail** sg@crepmf.org

Site Internet www.crepmf.org

Information de la licence

Nature de la licence Agrément

Type de la licence Licence professionnelle

Catégorie de la licence (Licence délivrée à l'issue des délibérations d'une commission

(catégorie B))

Secteur d'activités de la licence Finances et assurance

Sous secteur d'activités de la licence Marché financier

Nature de l'Actionnariat Mixte

Capital imposé (FCFA) Frais administratif (FCFA) Caution

40000000 Non remboursable Non applicable

Montant de la Caution (FCFA) si applicable

Périodicité de renouvellement: Renouvellement soumis à inspection

null

null

Délai de délivrance (jours) renouvellement

Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)

Ces frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils?

90

Non remboursable

Période spécifique de dépôt des dossiers. Si oui, prière la préciser

null

L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis

défavorable de sa demande de licence ?

Si oui, prière indiquer les recours offerts

Non

Information sur les fondements légaux

Information sur les pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur?

Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité

Oui

1) 5.000 francs CFA durant les quinze (15) premiers jours ; 2) 10.000 francs CFA durant les quinze (15) jours suivants; 3) 15.000 francs CFA au-delà.

Les principaux motifs d'application de la pénalité

Total des frais administratifs

Non remboursable

Pièce fournir

Formes juridiques